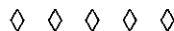


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

225 rue Martha Desrumaux  
24000 PERIGUEUX

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour Construction de 4 logements individuels locatifs sociaux situés dans le lotissement 'Château soleil' La Croix Neuve, à Marsaneix, commune de Sanilhac (Lot 11 : parcelles AB 473, AB 475, et AB 476)**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du 31 mars 2022 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

-des travaux offrant aux locataires un nouveau cadre de vie :

\*Construction de 4 logements individuels locatifs sociaux sur un terrain cédé par la commune soit 2 en PLAI (2 T3) et 2 en PLUS (1 T3 et 1 T4) avec jardin et garage privatifs qui répond à des objectifs en termes de développement durable avec des logements économies en énergie,

**Et que** le règlement d'intervention de l'agglomération prévoit d'attribuer une aide de base PLAI, PLUS de 1500 € par logement pour chacune de ces interventions,

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Sanilhac par délibération du 15 septembre 2021 soutient également cette opération de construction de 4 logements sociaux en apportant le foncier support de la construction (Lot 11 : parcelles AB 473, AB 475, et AB 476)

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'accorder une subvention de 6 000 € conformément au règlement d'intervention sur le parc social, et correspondant au financement de 0,72 % de l'opération.

Fait à Périgueux, le 11 DEC. 2025

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 11 DEC. 2025

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 024-200040392-20251211-DEC2025\_064-AR

**Construction de 4 logements individuels locatifs sociaux**

\*Construction de 4 logements individuels locatifs sociaux sur un terrain cédé par la commune (Lot 11 : parcelles AB 473, AB 475, et AB 476) soit 2 en PLAI (2 T3) et 2 en PLUS (1 T3 et 1 T4) avec jardin et garage privatifs qui répond à des objectifs en termes de développement durable avec des logements économies en énergie.

Les logements individuels situés dans le lotissement 'Château soleil' disposent d'un jardin privatif et d'une place de parking.

Les travaux sont réalisés au cours de l'année 2025/2026.

Les loyers sont conventionnés et aucune hausse de loyer n'est prévue à la suite de la réalisation des travaux :

Type de logement	Forme	Nombre de logements			Surface habitable (M <sup>2</sup> )	Loyer Mensuel	
		PLAI	PLUS	TOTAL		PLAI	PLUS
T3	Individuel	2	1	3	74,27	434.12 €	494.80 €
T4	Individuel		1	1	89,40		579.12 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>			

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Nature des dépenses directement liées à l'opération	Montant Des Dépenses HT	Ressources	Montant
Acquisition foncière/immobilière	5,00 €	Subvention CD24+SRU	23 000,00 €
Charges foncières	146 335,50 €	Subvention Aide à la Pierre	21 600,00 €
Travaux de construction	603 507,87 €	Subvention CA Grand Périgueux	6 000,00 €
Honoraires	79 623,78 €	Subvention Action Logement	6 000,00 €
Divers	1 065,94 €	Prêt CDC	656 359,00 €
		Prêt Action Logement	42 000,00 €
		Commune	5,00 €
		Fonds Propres	75 574,09 €
<b>TOTAL</b>	<b>830 538,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>830 538,09 €</b>